



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E139008

VALABLE JUSQU'AU

05/05/2026

ÉDITÉ LE

09/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 28/11/2014

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 16/11/2023

10 000

Raison sociale : FFC INSTALLATION

6 ROUTE DE CAMPHIN

59112 CARNIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC LILLE METROPOLE 808111637

Siret : 808 111 637 00019

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 3059034

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 6558089904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 6558089904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2025

Téléphone : 03 20 90 72 72

Portable : 0603916262

Fax :

Site Internet : <http://www.chauffageffc.fr>E-mail : bw@sas-ffc.fr

Responsabilité légale :

WANTIEZ BENOIT DIRECTEUR GÉNÉRAL / VAN HEDDEGEM KOENRAAD PRÉSIDENT

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	06/05/2025
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	10/01/2024
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	18/05/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	18/05/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	18/05/2022
o Poêle ou insert bois	18/05/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	18/05/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	18/05/2022
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.